

# Relevé de décisions du conseil municipal

## Séance du 15 mars 2018

**Etaient présents** : A. Billod-Laillet, G. Cellier, E. Chevroton, A. Danduy, S. Faivre, S. Galimard, M. Jacquot, J. Gigogne, AL Humbert, N. Kowal-Bondy, C. Maraux, JM Roy, C. Simon

**Etaient absents excusés** : C. Durand-Viel

**Secrétaire de séance** : Antoine Billod-Laillet

### **➤ Bilan 2017 et perspectives 2018-2019 Moini**

Présentation par les représentants de l'association TRI (Président M Pons, Administrateur M Gillard, Directeur M Faivre, responsable du pôle Mme Nicolas) et le chargé de mission Natura 2000 Mr Cretin.

Le projet a démarré en 2009, les chèvres sont arrivées en 2010

L'Europe finance la gestion conservatoire du site.

Par convention tripartite, la commune finance à hauteur de 20 % et le conseil Départemental à hauteur de 80 %.

Bilan 2017 : le site fait 44 ha dont 22 ha clos, 46 visites par jour en moyenne. L'objectif est rempli soit la récupération de 5 ha de surface de pelouse, le développement des espèces protégées (les lézards verts et orchidées)

Fin 2018 c'est la fin du 2<sup>ème</sup> contrat Natura 2000 et la fin du 2<sup>ème</sup> plan de gestion

Concernant le plan de gestion, l'opérateur choisi par le conseil Départemental proposera des actions qu'il faudra suivre pendant 5 ans

La convention tripartite devrait être reconduite pour 10 ans avec les mêmes engagements, elle sera à renouveler prochainement.

Un projet est à l'étude pour la mise en place d'un troupeau à l'échelle de la vallée de la Loue.

Pour l'hivernage un terrain vers la vigne aux moines pourrait être acheté par la commune afin d'être financé par Natura 2000.

S. Faivre souligne que dans le cadre du PLU il était envisagé que des terrains au dessus du lotissement les Vertes Epines soient urbanisés, ce projet a été abandonné vu les enjeux environnementaux importants de ce secteur.

Demande de Sarah Faivre pour **l'ajout de deux points à l'ordre du jour** :

- convention école du Chat
- financement couches lavables par le SYDED

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal

### **➤ démission d'un conseiller municipal**

Sarah Faivre fait part du courrier de démission de Pascal Cart-Lamy en date du 6 mars, pour motif personnel. S. Faivre rappelle l'investissement de Pascal Cart-Lamy sur de nombreux dossiers de la commune et ce depuis 2008, le remercie pour tout le travail qu'il a pu faire et regrette ce qu'il apportait en terme de débat et d'échanges au conseil municipal. Elle lui souhaite bonne route pour la suite.

Dans ce genre de situation, c'est le suivant de la liste, en l'occurrence Christian Dauphin qui devient conseiller municipal. Un courrier l'en a informé.

### **➤ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2018**

Le compte rendu du conseil municipal 24 janvier 2018 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, ce compte rendu est approuvé avec 11 voix pour, 1 abstention

### **➤ Ecole du chat d'Arbois**

La commune adhère à la SPA de Besançon, mais celle-ci ne s'occupe pas des chats.

Suite à des plaintes d'administrés concernant des chats errants, nourris par certains, notamment dans la rue du Touillon, il est possible de faire intervenir l'école du chat d'Arbois.

Cette association récupère les chats errants, les stérilise, les font tatouer.

A. Danguy propose de verser une subvention de 600 € à l'année à cette association afin qu'elle intervienne sur la commune de Quingey.

J. Gigogne demande s'il y a un nombre de visite, d'intervention défini.

A. Danguy précise que cela coûtera plus chère à l'association la première année car il n'y a pas d'intervention minimum ou maximum.

Par contre les propriétaires de chat non tatoué s'exposent au risque de récupération de leurs chats par l'association.

Le conseil municipal avec 10 voix pour, 2 abstentions accepte le versement d'une subvention de 600 € à l'association « école du chat d'Arbois ».

### **➤ Couches lavables micro crèche**

G. Cellier : le Sybert propose, dans le cadre d'une expérimentation, de fournir un stock de couches lavables à la micro crèche gratuitement pour un an renouvelable 2 fois.

En contrepartie la micro crèche devra communiquer sur l'action du SYBERT

Ce stock devait être renouvelé en 2018, ce qui ferait économiser plus de 2 000 € à la commune.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

### **➤ Choix du bureau d'étude Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère**

Suite à l'avis d'appel public à concurrence paru le 8 février 2018, la commission d'ouverture des plis en date du 9 mars 2018, 2 réponses ont été reçues :

- PMM pour 37 000 € HT pour la tranche ferme, mais non retenue car cette société n'a pas les compétences demandées sur le règlement de consultation à savoir : une équipe dont le mandataire doit être architecte, paysagiste ou urbanisme.

- le cabinet Au Delà Du Fleuve pour 51 285 € HT pour la tranche ferme, suite à une négociation, la proposition est finalement de 47 625 € HT dont 13 600 € pour l'étude et un taux de 8.5 % de maîtrise d'œuvre (au lieu de 9.03 %) soit une estimation de maîtrise d'œuvre de 34 025 € HT pour la tranche ferme.

La région accompagne à hauteur de 60 % l'étude soit un autofinancement de la commune de 5 140 € HT et possibilité d'une subvention de 30 ou 40 % sur les travaux avec maîtrise d'œuvre.

S. Faivre propose de retenir le cabinet Au-delà du Fleuve soit l'élaboration du Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC) pour 13 600 € HT et la maîtrise d'œuvre pour la zone 1 soit 34 025 € HT et d'engager la tranche ferme.

Elle souhaite que l'ensemble du conseil municipal participe aux réunions afin de donner son avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer les différentes demandes de subventions.

### **➤ Assiette, destination coupes de bois 2018**

L'agent de l'ONF propose chaque année les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité des paysages.

Proposition assiette de coupe parcelle 4 (vers le Mont Gardot), bois façonnés en bord de route, volume prévisionnel de 80 m<sup>3</sup>, feuillus en bloc et sur pied

J. Gigogne regrette de ne pas avoir eu de plan avant le conseil municipal. M. Jacquot le lui présente.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

➤ **Contrat de maintenance radars, panneau lumineux**

Le panneau électronique devant la médiathèque n'est plus sous garantie depuis le 25 octobre 2017.

La société IMS propose un contrat de maintenance pour un an, comprenant ce panneau et les 2 radars pédagogiques pour un montant de 600 € TTC annuel.

Voir s'il existe d'autres sociétés, ce contrat sera mis en concurrence pour l'année prochaine.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

➤ **Avenant DSP camping**

Suite à la demande de la Préfecture, il convient de fixer par voie d'avenant, une durée ferme du contrat de délégation de service public pour la gestion du camping municipal. Le contrat initial prévoyait une période de 3 ans reconductible.

L'avenant consiste donc à modifier la durée du contrat soit du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2021.

J. Gigogne demande s'il peut avoir un exemplaire du contrat.

Le contrat et l'avenant sera transmis par mail.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

➤ **Convention centre de gestion service de remplacement**

Il existe un service de remplacement au centre de gestion du Doubs afin de pallier à l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Cette convention valable 3 ans est arrivée à échéance en 2018, afin de continuer à bénéficier de ce service, il convient de la renouveler.

Ce service pourra être utilisé pour le remplacement de JC Lazard dans l'attente du recrutement.

Ce recrutement se fera dans un premier temps en CDD renouvelable afin de bien situer la personne avant la titularisation.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

➤ **Convention dissimulation réseaux orange rue Charles Belle**

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux avec le SYDED rue Charles Belle, il a été convenu avec Orange l'utilisation d'un fourreau de 45 mm pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques d'orange établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité.

Les installations et équipements de communication électroniques sont la propriété d'orange, qui en assure l'exploitation, la maintenance, l'entretien et le renouvellement.

La commune dispose d'un droit d'usage propre.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

➤ **Forfait mobile**

Les agents communaux possèdent un mobile avec un forfait Sosh à 4.99 € par mois

Demande pour la création d'un deuxième forfait identique et pour autoriser le maire à signer une autorisation de prélèvement avec Sosh.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

➤ **Commission communale impôts**

Le conseil municipal doit proposer à l'administration générale des Finances Publiques une liste de personnes titulaires, suppléantes, propriétaires de bois, forêts et habitants hors de la commune pour

créer la commission communale des impôts directs, suite au changement des membres du conseil municipal.

Cette commission se réunit une fois par an pour l'évaluation foncière des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance.

Proposition :

Roger Cannelle (déjà membre) en tant que propriétaire forestier

François Pizetti en tant qu'habitant extérieur à la commune

Jean-Claude Lazard, Jean-Pierre Pacaut, Nathalie Kowal-Bondy

Appel à candidatures au sein du conseil municipal, Chantal Maraoux, Emmanuelle Chevrotton, Anne-Lise Humbert se proposent.

### **➤ Informations diverses**

- orientations budgétaires : les commissions ont travaillé sur les projets

5 conseillers municipaux ont participé à une formation organisée par l'Association des maires du Doubs (exemple : sur les budgets )

Les grandes lignes sont : le Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC), un meilleur accompagnement des clubs sportifs et culturels, l'aménagement de l'ancienne bibliothèque et du centre médicosocial (pour pouvoir accueillir le Centre Intercommunal d'Action Social, la Maison des Services au Public, un ou deux professionnels de santé dans de bonnes conditions), le déplacement du chalet du camping,

- S. Faivre a reçu 2 candidats pour le poste de direction à l'établissement de Santé, Mme ARBEY, actuelle directrice de Baume les Dames, a été retenue et prendra ses fonctions prochainement.

Concernant la résidence Senior, la commune peut faire l'acquisition du bâtiment par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier la concertation avec la communauté de communes Loue Lison est en cours (compétences du CIAS?)

- la SAS Fruitière à Energie souhaite l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du groupe scolaire, ils seront invités à un prochain conseil municipal.

- M. Jacquot :

La borne pour véhicule électrique est posée, le raccordement au réseau est prévu début avril

Les travaux du collège ont bien démarré ; une présentation du projet est disponible en mairie ; la fin des différentes phases est prévue pour novembre 2020.